

FLESSELLES (80) La mairie propose une mutuelle santé

Publié le 30/06/2015 Estelle Thiébault

Après Pont-de-Metz, la commune du nord d'Amiens est la deuxième du département à lancer sa propre complémentaire santé. Une réunion d'information est organisée vendredi 3 juillet.



Claude Matinval, adjoint au maire et Séverine Marsille Auzou ont travaillé sur le projet.

Conseillère municipale déléguée au centre communal d'action sociale (CCAS), Séverine Marsille Auzou était prête à négocier elle-même avec les mutuelles. Jusqu'à ce qu'elle trouve l'association Actiom dans ses recherches sur internet. « *Elle nous propose une solution clé en main* », explique-t-elle. La commune est partenaire. « *Nous sommes la garantie de sérieux* », précise Claude Matinval, l'adjoint au maire.

Une réunion publique est organisée ce vendredi 3 juillet à 14 h 30 à la salle des fêtes. L'offre est bien sûr réservée aux habitants de Flesselles (2 150 habitants et 900 familles). « *L'association sera présente pour assurer une permanence de démarrage pour les personnes qui voudraient déjà retirer un dossier* ».

La commune se montre sensible à la problématique. « *Lors de nos permanences au CCAS, nous constatons que la complémentaire santé passe souvent à la trappe en raison du coût que cela représente. Mais en cas de gros pépin, la facture peut grimper très vite si l'on ne compte que sur le remboursement de la sécurité sociale* », constate Claude Martinval, qui vise plus particulièrement les personnes âgées ou celles qui n'ont pas d'emploi salarié. Flesselles n'est pas la première commune à se lancer dans une mutuelle communale. La ville de Caumont dans le Vaucluse est la première à s'être lancée.

Il y en a aujourd'hui 250 en France et dans la Somme, Pont-de-Metz et Flesselles sont les deux cas connus. « *L'association a négocié pour nous les tarifs avec deux mutuelles et une assurance qui propose trois niveaux de garanties, détaille Séverine Marsille Auzou. Les prix plutôt avantageux par rapport à une mutuelle individuelle et sont échelonnés en fonction de la garantie et de la tranche d'âge. Pour les personnes de plus de 60 ans, il n'y a pas de questionnaire médical. C'est un vrai avantage. Et puis l'offre est compatible avec l'aide à la complémentaire santé (ACS). Au moment de remplir le dossier, l'association vérifie que la personne est bien éligible à l'ACS qui est un dispositif mal connu* ». L'aide à la complémentaire santé concerne les personnes qui ont un revenu compris entre 720 euros et 970 euros par mois pour une personne seule. La ministre de la santé vient d'ailleurs d'annoncer qu'à partir du 1er juillet, les bénéficiaires du dispositif n'auront plus à avancer l'argent de la consultation chez le médecin.

Avec cette initiative, la municipalité espère faire accéder ses administrés à un niveau de soin correct. « *D'autant que ça ne nous coûte rien* », insiste Claude Martinval qui dispose d'un budget de 15 000 euros par an pour le centre communal d'action social qui vient en aide à 80 familles. L'année prochaine, des étudiants en BTS services et prestations dans les secteurs sanitaire et social du lycée Edouard-Gand d'Amiens vont mener une enquête auprès des habitants. C'est ce qui s'appelle être aux petits soins.

Réunion publique vendredi 3 juillet à 14 h 30 à la salle des fêtes. Il est possible de retirer un dossier sur rendez-vous au mois de juillet et août en mairie ou au CCAS.